

PROVINCE OF QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 22 juin 2022 à 18 h 30.

Sont présents : Bob Pellerin, commissaire et vice-président; Donna Anber et Olivia Landry, commissaires; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Présent par visioconférence : Paolo Galati, président.

Également présents : Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Vincent Cammisano et James Di Sano, commissaires; et Adam Gordon, commissaire-parent.

0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du vice-président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum. Le vice-président ouvre la séance.

HEURE : 18 h 30

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2022/06/22-CA-001 soit adopté sans modification.

EC-220622-CA-0051

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal du 11 mai 2022

Approbation du
procès-verbal
11 mai 2022

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 11 mai 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

EC-220622-CA-0052

Adoptée à l'unanimité

Le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Paolo Galati, demande qu'il soit noté dans le procès-verbal que le vice-président préside actuellement la séance, car le président est sur le chemin du retour d'un événement de la commission scolaire.

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Entente de transport 2022-2023 – Centre de services scolaire des Laurentides

Entente de transport
2022-2023

ATTENDU la nécessité de fournir le transport scolaire à toutes les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

Centre de services
scolaire des Laurentides

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides assure le transport des élèves à l'Académie de Sainte-Agathe et à l'école primaire d'Arundel pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

EC-220622-TS-0053

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides reçoit une allocation du ministère de l'Éducation (MEQ) pour assurer le transport des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le montant des taxes nettes n'est pas compris dans la subvention du MEQ et est payé par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conformément aux paramètres budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente de transport négociée avec le Centre de services scolaire des Laurentides pour assurer le transport des élèves fréquentant l'Académie de Sainte-Agathe et l'école primaire d'Arundel;

QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie le montant des taxes nettes de 25 307,03 \$ (245 élèves) pour l'année scolaire 2022-2023 au Centre de services scolaire des Laurentides;

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie le montant des taxes nettes pour chaque élève supplémentaire devant être transporté par le Centre de services scolaire des Laurentides, pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, à l'Académie de Sainte-Agathe et à l'école primaire d'Arundel au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Entente de transport 2022-2023 – Centre de services scolaire des Samares

Entente de transport
2022-2023

ATTENDU la nécessité de fournir le transport scolaire à toutes les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

Centre de services
scolaire des Samares

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares assure le transport des élèves fréquentant l'école primaire de Joliette et l'école secondaire de Joliette pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

EC-220622-TS-0054

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares reçoit une allocation du ministère de l'Éducation (MEQ) pour assurer le transport d'un nombre limite de 195 élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le coût pour transporter chaque élève dépassant ce nombre limite est facturé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier selon les paramètres budgétaires;

ATTENDU QUE le coût pour transporter 339 élèves est actuellement estimé à 108 988,90 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente de transport négociée avec le Centre de services scolaire des Samares pour assurer le transport des élèves fréquentant l'école primaire de Joliette et l'école secondaire de Joliette pendant l'année scolaire 2022-2023;

ET QU'une fois dépassé le nombre limite de 195 élèves, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie, pour chaque élève supplémentaire, le coût par élève établi par le MEQ dans ses paramètres budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

Le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Paolo Galati, intègre physiquement la séance.

HEURE : 18 h 38

4.1.3 Contrat avec la STL – transport des élèves fréquentant les écoles secondaires de Laval - 2022-2027

Contrat avec la STL

Transport des élèves fréquentant les écoles secondaires de Laval – 2022-2027

EC-220622-TS-0055

ATTENDU la nécessité d'assurer le transport scolaire des élèves fréquentant l'école secondaire Laval Junior et l'école secondaire Laval Senior de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval (STL) fournit la plupart des services de transport pour ces deux écoles secondaires de Laval;

ATTENDU QUE les parties souhaitent signer un contrat de cinq ans pour procurer une stabilité aux parents et aux élèves;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier remboursera 70 % du coût total de la carte OPUS qui lui sera facturé chaque mois par la STL;

ATTENDU QUE les services de transport fournis par la STL offrent la plus grande flexibilité aux élèves et aux écoles, au coût le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclut un contrat avec la Société de transport de Laval pour assurer le transport des élèves de l'école secondaire Laval Junior et de l'école secondaire Laval Senior pendant une période de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2027;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'entente avec la Société de transport de Laval.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 Mesure 50710 – consommation de carburant – transporteurs scolaires – Groupe Renaud

Mesure 50710

Consommation de carburant – transporteurs scolaires – Groupe Renaud

EC-220622-TS-0056

ATTENDU la nécessité de payer aux transporteurs scolaires le coût du carburant qu'ils ont consommé pour effectuer le kilométrage habituel;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation prévoit une allocation pour ces coûts par l'intermédiaire de la mesure 50710 afin de compenser l'augmentation du coût du carburant;

ATTENDU QUE la mesure 50710 concernant la consommation de carburant est basée sur le kilométrage quotidien effectué par chaque transporteur scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le versement de la somme de 130 097,78 \$, taxes comprises, au transporteur Groupe Renaud pour la consommation de carburant pendant l'année scolaire 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président cède son fauteuil au président.

HEURE : 18 h 40

4.1.5 Mesure 50710 – consommation de carburant – transporteurs scolaires – Autobus Paquette Itée

Mesure 50710
Consommation de carburant –
transporteurs scolaires
Autobus Paquette Itée
EC-220622-TS-0057

ATTENDU la nécessité de payer aux transporteurs scolaires le coût du carburant qu'ils ont consommé pour effectuer le kilométrage habituel;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation prévoit une allocation pour ces coûts par l'intermédiaire de la mesure 50710 afin de compenser l'augmentation du coût du carburant;

ATTENDU QUE la mesure 50710 concernant la consommation de carburant est basée sur le kilométrage quotidien effectué par chaque transporteur scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le versement de la somme de 88 838,89 \$, taxes comprises, au transporteur Autobus Paquette Itée pour la consommation de carburant pendant l'année scolaire 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 Mesure 50710 – consommation de carburant – transporteurs scolaires – Autobus Campeau inc.

Mesure 50710
Consommation de carburant –
transporteurs scolaires
Autobus Campeau inc.
EC-220622-TS-0058

ATTENDU la nécessité de payer aux transporteurs scolaires le coût du carburant qu'ils ont consommé pour effectuer le kilométrage habituel;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation prévoit une allocation pour ces coûts par l'intermédiaire de la mesure 50710 afin de compenser l'augmentation du coût du carburant;

ATTENDU QUE la mesure 50710 concernant la consommation de carburant est basée sur le kilométrage quotidien effectué par chaque transporteur;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le versement de la somme de 113 032,99 \$, taxes comprises, au transporteur Autobus Campeau inc. pour la consommation de carburant pendant l'année scolaire 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 43

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 24 août 2022